

SÉ TOUSSAINT
JOIRS
2025

SÉJOUR OFFERT
PAR LA MUNICIPALITÉ

ÉDITO

Chères familles, chers enfants,

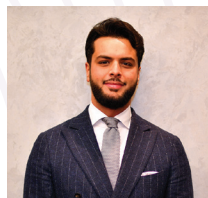
La Ville de Stains organise à l'automne 2025 un nouveau séjour pour les enfants. Ce séjour vise à offrir aux jeunes Stanois.es des moments de détente, d'apprentissage et de découverte.

Il est proposé gratuitement aux familles. Ces moments de partage collectifs permettent aux enfants de vivre des expériences enrichissantes, de découvrir des activités variées et de s'ouvrir à de nouveaux horizons.

Nous remercions l'ensemble des équipes mobilisées pour la réussite de ce séjour et souhaitons à toutes et à tous un automne 2025 riche en découvertes et en rencontres.



Azzédine Taïbi
Maire de Stains
Conseiller départemental
Vice-président de Plaine commune

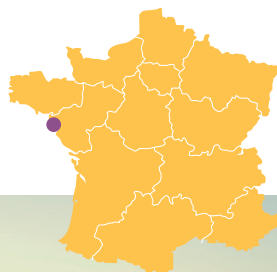


Mehdi Messai
Conseiller municipal délégué
Droit aux vacances pour tous

AU BORD DE LA MER

Nautique SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85)

AU BORD DE LA MER



A 5h30 de route de Stains, ce lieu de 12 hectares est situé à 150 m de la plage avec un accès direct et sécurisé. Le centre est composé de 2 bâtiments avec des chambres de 3 à 4 lits, des sanitaires avec douches et des salles d'activités. Lors de ce séjour, les enfants découvriront des ateliers autour du milieu marin et bénéficieront d'un panel d'activités comme :

Activités : Fabrication de cerfs-volants, découverte du milieu marin, pétanque, ping-pong, fabrication de tir à l'arc, baignade (selon la température, atelier culinaire, visite des marais salants, jeux de plage, pêche à pied, accrobranche, bowling, grand jeux (Koh-Lanta, Fort Boyard), spectacle en fin de séjour.

6-12 ans

10 jours

Du samedi 18
au lundi 27 octobre 2025

► **60 places**

Transport en car

Coût du séjour par enfant
pris en charge par la Ville :

820 €

INFORMATIONS

PRÉ-INSCRIPTIONS

Pour le séjour Octobre 2025, vous devez compléter et transmettre la fiche à compléter par mail à l'adresse suivante : cdv@stains.fr ou déposer au centre administratif Louis Pierna

Dépôt :

Du lundi 22
au samedi 27 septembre 2025

Pour votre information, aucune fiche ne pourra être traitée après les dates ci-contre :

TRAITEMENT DES DEMANDES

Après l'examen de l'ensemble des demandes, la coordination Droit aux vacances veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Stains, équilibre filles/garçons, date de dépôt de la fiche. Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas partis l'année précédente et/ou au cours de l'année.

Attention, vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu.

INSCRIPTIONS

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant.

Dès lors, un rendez-vous sera proposé afin de finaliser l'inscription et régler les formalités administratives. A cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :

- Le carnet de santé avec les vaccins à jour
- Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour.
- Une photo d'identité

Avant le départ

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échanges favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ. La présence d'un (des) parent(s) ou représentant légal, de l'enfant ou adolescent à cette réunion est **OBLIGATOIRE**. En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour.

Interruption de séjour

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune concerné. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour du participant et de l'accompagnateur par exemple

IMPORTANT

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical,...), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Une fiche par enfant

FICHE A COMPLÉTER SÉJOUR OCTOBRE 2025

Fiche de pré-inscription à compléter par le responsable légal du participant

À retourner au plus tard le samedi 27 septembre 2025 au Centre administratif Louis Pierna
ou à envoyer par mail à cdv@stains.fr.

Renseignements concernant l'enfant

☐ Fille ☐ Garçon

Nom _____

Prénom _____

Âge _____

Né(e) le _____

Renseignements concernant les parents ou le représentant légal

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mail _____

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour de l'accompagnateur,...). En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical,...), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Signature du représentant légal

Stains, le _____







COORDINATION DROIT AUX VACANCES

SÉJOURS FAMILLES ETÉ 2025

Accueil Familles/Centre Administratif Louis Pierna

47, rue George-Sand 93240 Stains

01 49 71 81 70



Retrouvez l'ensemble des séjours Vacances
& les fiches à compléter et à télécharger



Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Mardi de 13h30 à 17h

Le 2^e & 4^e samedi du mois : de 8h45 à 11h45

La caisse est fermée les mardis (toute la journée)
& vendredis après-midi.



253 arrêt **Charles-Péguy**